REPUBLIQUE TOGOLAISE

Agence Togolaise de Presse

Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

25 novembre 2026

ASSEMBLEE NATIONALE/5e SEANCE PLENIERE DE LA 2e SESSION ORDINAIRE :

QUATRE LOIS DEFINITIVEMENT ADOPTEES ET UNE EN PREMIERE LECTURE

Lomé, 25 nov. (ATOP) – Les députés ont définitivement adopté quatre lois puis examiné, en première lecture le projet de loi portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) en République togolaise. Ces textes ont été examinés lors de la 5e séance plénière de la 2e session ordinaire, tenue le mardi 24 novembre au siège de l'institution.



Vote à la majorité...



...des députés

Les quatre lois adoptées définitivement portent sur l'orientation agricole, la protection physique des matières nucléaires, la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires et la réparation complémentaire des dommages nucléaires.La CDC aura pour mission de collecter, recevoir et conserver les fonds publics et privés mis à sa disposition, ainsi que les dépôts et consignations administratifs et judiciaires et les cautionnements.

SOMMAIRE

ECHOS DE LA CAPITALE ----------2-3
NOUVELLES DES PREFECTURES ----------3-11
NOUVELLE DE L'ETRANGER ----------12-13
SPORTS ----------13-14

Elle sera également chargée de gérer les fonds reçus au moyen de placements sécurisés et rentables, et de contribuer au financement des projets de développement.
L'adoption de cette loi permettra de renforcer l'architecture du système financier national et de répondre durablement aux insuffisances constatées dans le financement de secteurs prioritaires, notamment le logement social, la santé, l'éducation et les énergies renouvelables.

La loi adoptée en première lecture vise à créer une CDC, qui agira en qualité de tiers de confiance chargé de centraliser et de gérer des ressources.

Le président de l'Assemblée nationale, Prof Klassou Selom a présenté la CDC comme un établissement public à caractère spécial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion administrative et financière, placé sous la tutelle du ministre chargé des Finances et investi d'une mission d'intérêt général. Il a souligné que la caisse contribuera au financement endogène à long terme en centralisant et en gérant des ressources aujourd'hui souvent peu rentables, dormantes ou insuffisamment sécurisées. Il a également estimé que l'épargne nationale doit servir le développement du pays et que la rigueur financière peut aller de pair avec l'ambition et la confiance.

Le ministre des Finances et du Budget, Barcola Essowè Georges, a indiqué que la CDC facilitera la modernisation du système financier national et le rapprochement du cadre institutionnel des meilleures pratiques internationales. Selon lui, elle favorisera une mobilisation accrue des ressources nationales et ouvrira de nouvelles possibilités de financement pour des projets structurants à fort impact socio-économique. Le ministre a ajouté que la Caisse de dépôt permettra de mieux maîtriser le recours à l'endettement extérieur, de renforcer la résilience financière de l'État et de soutenir la transformation structurelle de l'économie. ATOP/AR/JK/BV

ECHOS DE LA CAPITALE

8E ASSEMBLEE GENERALE DU RINLCAO **:**

LES ACTEURS S'ENGAGENT A RENFORCER LA PREVENTION DANS LES SECTEURS A HAUT RISQUE

Lomé, 25 nov. (ATOP) – Les travaux de la 8e Assemblée générale du Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest (RINLCAO) ont pris fin le mercredi 25 novembre à Lomé avec l'engagement des acteurs à renforcer la prévention dans les secteurs à haut risque tels que les marchés publics, les industries extractives, les douanes.



L'assistance



Le président Ola Olukoyede clôturant les travaux

Placée sous le thème « Unis pour l'intégrité : renforcer la coopération régionale et l'action collective contre la corruption en Afrique de l'Ouest », les travaux ont abouti à la prise de plusieurs engagements par les institutions membres du réseau. Il s'agit

notamment du renforcement de la concertation opérationnelle, l'assistance mutuelle et la coordination stratégique entre les institutions membres ; la promotion de la mise en œuvre concrète du Protocole de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et le renforcement de la prévention dans les secteurs à haut risque tels que les marchés publics, les industries extractives, les douanes.

Les membres du réseau ont aussi pris la résolution de promouvoir l'échange sécurisé et licite d'informations dans le respect de la confidentialité et des législations nationales ; d'intensifier l'entraide judiciaire et les enquêtes coordonnées lorsque la loi le permet ; d'encourager la protection des dénonciateurs, des témoins et des victimes de la corruption. L'identification, le gel, la saisie, la confiscation, le recouvrement et la restitution des produits de la corruption, conformément aux lois applicables et aux obligations internationales seront aussi accélérés.

Le président du RINLCAO, Ola Olukoyede a exprimé sa reconnaissance au gouvernement togolais, aux institutions membres, aux personnes-ressources ainsi qu'à tous les partenaires et parties prenantes pour leurs contributions à la réussite de cette 8e assemblée générale. Il a affirmé être satisfait du déroulement ainsi que du dénouement des travaux. M. Ola a souligné que la 9e assemblée se tiendra en 2027 en Guinée.

Le président de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilés (HAPLUCIA) et secrétaire général du RINLCAO, Aba Kimelabalou, a déclaré que les engagements pris seront traduits en actions institutionnelles et en une feuille de route régionale assortie de dispositifs mesurables de mise en œuvre et de suivi.

Cette assemblée générale a été organisée en collaboration avec la HAPLUCIA.

ATOP/EAG/BA

NOUVELLES DES PREFECTURES

GOUVERNANCE LOCALE **:**

LE BUDGET PRIMITIF 2027 DE KPENDJAL 2 A PLUS DE 241 MILLIONS DE F CFA ADOPTE

Mandouri, 25 nov. (ATOP) – Le conseil municipal de Kpendjal 2 a clôturé, le lundi 23 novembre à Borgou, sa quatrième session ordinaire de l'année 2026, consacrée l'examen et à l'adoption du budget primitif, exercice 2027.



Les acteurs de la commune

Equilibré en recettes et en dépenses à 241.286.064 F CFA, ce budget est réparti en deux sections : 68.829.262 F CFA, soit 28,53 %, pour le fonctionnement et 71,47 % destiné à l'investissement.

Les conseillers municipaux ont également examiné et amendé le rapport de la troisième session, fait le point de l'exécution budgétaire au 30 septembre 2026 et étudié la révision des anciennes taxes ainsi que l'institution de nouvelles taxes.

Le représentant du préfet de Kpendjal, M. Dalle Tchiopa, a félicité les élus locaux pour le travail accompli depuis leur installation. Il les a exhortés à poursuivre leurs efforts en faveur du développement de la commune.

Le maire de Kpendjal 2, Tiwaga Pouguinimpo, a présenté le bilan d'une année de gouvernance locale et relevé les principaux défis à relever, notamment en matière d'infrastructures, d'accès aux services sociaux de base, de sécurité et de développement local.

En marge des travaux, la mairie et l'ONG Action-Education ont signé une convention-cadre de partenariat visant à renforcer l'éducation et la gouvernance scolaire locale, avec une attention particulière aux enfants déscolarisés, non scolarisés, handicapés et déplacés internes.

ATOP/BLS/JK/BA

ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.
Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32
atoptogo1@gmail.com
www.atop.tg

TONE/AUTONOMISATION DES FEMMES RURALES :

LE PAFERT RENFORCE LES CAPACITES ORGANISATIONNELLES DES COOPERATIVES

Dapaong, 25 nov. (ATOP) - Un atelier de renforcement des capacités des membres des coopératives bénéficiaires du Projet d'autonomisation des femmes rurales au Togo (PAFeRT) sur la vie associative, la gestion des réunions et le partage des dividendes s'est ouvert le mercredi 25 novembre à Dapaong.



M. Tchabli (milieu)



Des participantes

Cette formation de deux jours, est initiée par le ministère des Solidarités, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfance. Elle réunit 21 participants de sept coopératives bénéficiaires de la région des Savanes.

L'objectif est d'améliorer le fonctionnement interne des coopératives, renforcer la cohésion entre les membres et d'accroître leur productivité en vue de leur épanouissement et leur autonomie financière

Les échanges portent notamment sur les principes fondamentaux de la vie associative, les rôles et responsabilités des membres et des dirigeants, les techniques d'organisation et de conduite des réunions ainsi que les mécanismes de répartition des bénéfices et de constitution des réserves.

Ouvrant les travaux, le 2è adjoint au maire de Tône 1, Tchabli Lorimpo, a salué cette initiative en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales. Il a invité les participants à faire preuve d'assiduité et à mettre en pratique les connaissances qui leur seront transmises. L'adjoint au maire a souligné qu'une coopérative bien structurée et bien gérée constitue un levier d'amélioration des revenus des femmes et de développement local.

Le coordonnateur national du PAFeRT, Adika Yawo, a relevé que certaines coopératives connaissent des difficultés de fonctionnement liées notamment à la méconnaissance des rôles et responsabilités des membres et à l'insuffisance des mécanismes de renouvellement des instances dirigeantes. Il a insisté sur la nécessité de consolider leur organisation pour garantir la durabilité des activités économiques.

Mis en œuvre par le ministère chargé de la Solidarité, le PAFeRT repose sur trois axes principaux à savoir le renforcement des capacités organisationnelles et techniques, la dotation en équipements de travail et l'alphabétisation des bénéficiaires, notamment pour améliorer la gestion comptable de leurs activités.

Après Dapaong, les sessions de formation se poursuivront à Kara les 27 et 28 novembre, puis à Atakpamé les 30 novembre et 1er décembre 2026. ATOP/SYI/JK/BV

---------- ----------

EDUCATION **:**

DU MATERIEL INFORMATIQUE ET DES MALLETTES SCIENTIFIQUES A CINQ ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Dapaong, 25 nov. (ATOP) - Cinq établissements scolaires du secondaire général relevant des Inspections de l'enseignement secondaire général (IESG) de Dapaong et de Mango ont bénéficié de matériel informatique et de matériel informatique et de mallettes scientifiques offerts par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le mercredi 25 novembre, à Dapaong.



Dr Cia remet une balance à l'inspecteur



Le matériel offert

Le don est composé de 45 ordinateurs de bureau, 15 ordinateurs portables, 106 tablettes, 14 vidéoprojecteurs avec pointeurs laser, 14 tableaux de projection avec trépieds, 7 imprimantes multifonctions, 9 toners, 7 onduleurs de 6 KVA et 25 multiprises. Il comprend également deux kits de laboratoire destinés aux lycées et cinq mallettes scientifiques.

Cette initiative vise à améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages à travers le renforcement des capacités des établissements bénéficiaires en outils numériques et en équipements scientifiques. Elle entend notamment favoriser l'apprentissage par l'expérimentation, développer les compétences numériques et scientifiques des apprenants et améliorer les pratiques pédagogiques. Cette dotation bénéficiera directement à 7 305 élèves, dont 2 916 filles dans la région.

L'inspecteur à l'IESG de Dapaong, Aleka Pa'sam, a salué cet appui qui intervient dans un contexte marqué par les efforts du gouvernement pour redynamiser l'enseignement des sciences. Il a souligné que ces équipements permettront aux apprenants de mieux allier la théorie à la pratique, à travers l'expérimentation et l'observation. L'inspecteur a invité les élèves à s'approprier ces outils et à s'intéresser davantage aux filières scientifiques et techniques. Il a exhorté les enseignants et les chefs d'établissement à en faire un usage optimal, équitable et durable afin d'améliorer les pratiques pédagogiques.

La représentante résidente de l'UNICEF au Togo, Dr Erinna Dia, a mis un accent particulier sur l'inclusion des filles dans les filières scientifiques et technologiques, rappelant la responsabilité collective de leur offrir les mêmes opportunités et le même accompagnement qu'aux garçons pour le bénéfice de toute la société. Inscrivant cette initiative dans le cadre du 80e anniversaire de l'UNICEF placé sous le thème « Choisir l'avenir des enfants », elle a encouragé les élèves à faire preuve de curiosité, d'audace et de persévérance. Dr Erinna a réaffirmé l'engagement de l'UNICEF à soutenir le Togo pour permettre à chaque enfant de réaliser son potentiel.

La remise a été faite en présence du représentant du directeur régional de l'Education des Savanes, Tcheta Bidabi. ATOP/SYI/JK/BA

KOZAH/EDUCATION **:**

UNICEF APPUIE CINQ ETABLISSEMENTS SCOLAIRES EN MATERIEL INFORMATIQUE ET MALLETTES SCIENTIFIQUES

Kara, 25 nov. (ATOP) - Cinq établissements scolaires des inspections de l'enseignement secondaire général (IESG) de Bassar et Niamtougou dans la région de la Kara, ont bénéficié du matériel informatique et des mallettes scientifiques, offerts par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF). La cérémonie de remise officielle a eu lieu le mardi 24 novembre à la direction régionale de l'Education de la Kara.



Mme Erinna remettant un ordinateur PC au DRE Kara



Une séance d'échange

Estimé à plus de 80.000.000 FCFA, cet équipement est destiné aux Collèges d'enseignement général (CEG) Nawaré et Guérin-kouka 1 et le lycée Guérin-kouka 2, dans l'IESG Bassar, et les lycées Kantè ville 2 et Ossacré dans l'IESG Niamtougou.

Le don contribuera à améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages au profit de 7300 bénéficiaires directs dont 3.000 filles des établissements bénéficiaires. Il s'agit également de renforcer l'engagement des autorités éducatives et chefs d'établissement en faveur de l'intégration des outils informatiques et scientifiques dans les pratiques pédagogiques, puis de valoriser le partenariat entre l'institution onusienne, les autorités nationales et les acteurs du système éducatif.

Le secrétaire général du Conseil régional de la Kara, Esso Pirénéwè, a salué le geste de l'UNICEF, précisant que l'importance de l'outil informatique dans l'éducation des apprenants, n'est plus à démontrer. Il a exhorté les bénéficiaires à en faire bon usage pour une valeur ajoutée dans leurs études.

Pour Mme Erinna Dia, représentante résidente de l'UNICEF au Togo, ce matériel est le fruit du partenariat de longue date entre le Togo et son institution. Elle a insisté sur l'importance de l'éducation de la jeune fille, estimant que cet équipement est censé renforcer les connaissances chez elle ci.

En réceptionnant le don au nom du ministre de l'Education nationale, le directeur régional de l'Education de la Kara, Badjaglana Fontou Bograh, a souligné que l'initiative vient à point nommé renforcer les efforts déjà consentis par les autorités nationales,

faisant de l'éducation un des piliers du développement local, via une digitalisation maîtrisée du système éducatif. Il a exprimé sa gratitude à l'UNICEF pour son accompagnement et aux autorités pour leur engagement en faveur d'une éducation de qualité.

Au nom des bénéficiaires, M. Kokou Kossou, chef de l'IESG-Niamtougou a remercié la généreuse donatrice, lui promettant de veiller à la bonne utilisation du matériel dans l'intérêt supérieur des apprenants. ATOP/LER/TAL/BA

SESSION D'ASSISES 2026 **:**

DES PEINES DE RECLUSION CRIMINELLE POUR TENTATIVE D'ASSASSINAT ET COMPLICITE

Kara, 25 nov. (ATOP) - La cour d'assises de Kara a condamné, le mardi 24 novembre, trois frères germains à des peines de réclusion criminelle pour tentative d'assassinat, violences volontaires et complicité de violences ayant entraîné la mort sans intention d'une personne.



L'accusé (à droite) devant la Cour

M. Kombate Minbéguibe, seul accusé à avoir comparu à l'audience, a écopé de 10 ans de réclusion criminelle. Ses deux frères, Kombate Bankotine et Lamboni Kolani, qui bénéficiaient d'une liberté provisoire, ont été condamnés à 20 ans de réclusion criminelle chacun pour complicité. La Cour a également décerné un mandat d'arrêt contre ces deux derniers.

Les faits remontent à décembre 2017. Dame Gbangbane Kiviessoa, épouse de Kombate Minbéguibe, aurait informé son mari que Lare Kondjite, épouse de son oncle paternel Lamboni Kolani, projetterait de lui porter atteinte par des pratiques de sorcellerie. Pour faire la lumière sur ces accusations, Kombate Minbéguibe avait fait comparaître la mise en cause devant le chef du village, puis devant le chef du canton de Pligou, dans la préfecture de Tandjouaré.

Une tentative d'ordalie chez un praticien traditionnel a été interrompue par les parents de Lare Kondjite. Le 2 janvier 2018, aux environs de 7 heures, Kombate Minbéguibe, armé d'un coupe-coupe, et ses deux frères, munis de gourdins, se sont rendus au domicile de leur oncle. Ayant trouvé Lare Kondjite seule dans la concession, ils ont entrepris de la conduire de force chez le praticien traditionnel pour la seconde séance d'ordalie. Kombate Minbéguibe l'a saisie par la main et a commencé à la traîner vers l'extérieur de la maison.

Alerté par les cris de son épouse, Lamboni Kolani est intervenu pour lui porter secours. Il a cependant été violemment pris à partie par ses deux neveux, Kombate Bankotine et Lamboni Kolani, qui l'ont empêché d'approcher sa femme avant de lui asséner plusieurs coups de gourdin, le faisant tomber au sol. Pendant ce temps, Kombate Minbéguibe s'acharnait sur Lare Kondjite, à qui il portait plusieurs coups de coupe-coupe à la tête, au cou et aux avant-bras.

Transportée d'urgence au Centre hospitalier régional (CHR) de Dapaong, Lare Kondjite a survécu à ses blessures, mais a subi l'amputation de son avant-bras atteint lors de l'agression. Son époux, Lamboni Kolani, avait quant à lui, succombé à ses blessures le 22 janvier 2018, soit dix-huit jours après les faits.

A l'audience, le représentant du ministère public, Me Oumorou Abasse, a estimé que la préméditation et l'intention d'homicide étaient établies à l'encontre de Kombate Minbéguibe. Il a toutefois relevé que ce dernier avait livré des versions contradictoires au

cours de l'instruction, dans le but, selon lui, de protéger ses frères. Me Oumorou a ainsi retenu contre Kombate Bankotine et Lamboni Kolani la complicité de tentative d'assassinat ainsi que les violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

S'appuyant sur les conclusions de l'expertise psychiatrique, qui attestent de la responsabilité pénale des accusés, ainsi que sur leur absence d'antécédents judiciaires, le ministère public a invité la Cour à faire une application rigoureuse de la loi. Il avait requis 20 ans de réclusion criminelle contre l'accusé ayant comparu.

Pour sa part, l'avocat de la défense, Me Sowou Amenyo, a déploré les conséquences dramatiques des accusations de sorcellerie, qui, selon lui, conduisent trop souvent à des drames humains. Il a situé l'origine de cette affaire dans la psychose suscitée par ces croyances et dans le recours à l'ordalie, qui aurait progressivement conduit à une escalade de violence.

Contestant la qualification d'assassinat ou de tentative d'assassinat, qu'il a jugée excessive, la défense a plaidé en faveur d'une requalification des faits en tentative de meurtre. Se fondant sur l'article 165 du Code pénal et les constatations du juge d'instruction, Me Sowou a soutenu que la préméditation n'était pas suffisamment établie. Il a fait valoir que son client, bien qu'armé d'une machette, avait d'abord demandé à la victime de se rendre chez le praticien traditionnel et ne l'aurait agressée qu'après l'intervention de son mari.

La défense a également sollicité des circonstances atténuantes, en invitant la Cour à tenir compte de la situation personnelle, familiale et sociale des accusés, présentés comme des délinquants primaires. Elle a plaidé pour leur donner une seconde chance en vue de favoriser leur réinsertion sociale. La défense a même proposé que l'accusé apporte une aide à la victime à chaque récolte et veille sur elle jusqu'à la fin de ses jours.

Se fondant sur les dispositions des articles du nouveau Code pénal y afférents, et les articles 300 et 346 du Code de procédure pénale, la Cour a prononcé les peines susmentionnées. Elle a ordonné l'arrestation de Kombate Bankotine et Lamboni Kolani, tandis que Kombate Minbéguibe devra purger sa peine en détention.ATOP/SG/TAL/BA



SESSION D'ASSISES 2026 :

15 ANS DE RECLUSION CRIMINELLE POUR BADABOU BADA-ETENNAM RECONNU COUPABLE DE PARRICIDE

Kara, 25 nov. (ATOP) – La Cour d'assises de Kara a condamné, le mardi 24 novembre, Badabou Bada-Etennam à 15 ans de réclusion criminelle pour parricide sur la personne de son père biologique, Badabou Kpatcha. Le verdict a été rendu à l'issue des débats et des délibérations dans le cadre de la session d'assises de 2026.



Me Essowa plaidoyant devant...



....l'accusé (à droite) condamné

Les faits remontent au 12 juin 2018 à Koloum Pouwayi, dans la préfecture de Sotouboua. Ce jour-là, Simtoro Prénam, venue apporter son aide aux travaux champêtres dans la ferme de son grand-père, Badabou Kpatcha, a découvert le corps de ce dernier étendu dans la cour de sa concession. Elle a aussitôt alerté sa tante, Badabou Piyalo, qui a informé les autres membres de la famille. Ceux-ci ont constaté des traces de sang à proximité du corps ainsi que des saignements au niveau du nez et de la bouche de la victime.

Les soupçons se sont alors portés sur Badabou Bada-Etennam, en raison de ses antécédents conflictuels avec son père. Dans un premier temps, l'intéressé a affirmé ne pas avoir vu la victime depuis trois jours. Il a ensuite déclaré l'avoir retrouvée, la veille, soit le 11 juin 2018, dans un état d'inconscience sous un rônier, avant de la faire déplacer dans la cour de sa concession avec l'aide d'Amaya Kouma, sans en informer les autres membres de la famille.

Interpellé et entendu au cours de l'enquête, puis devant le magistrat instructeur, l'accusé a constamment nié toute implication dans la mort de son père, maintenant qu'il l'avait simplement retrouvé dans cet état avant de le déplacer.

À l'audience, le représentant du ministère public, Tasso Oudeï Atcha, a estimé que plusieurs éléments du dossier mettaient en cause l'accusé, malgré ses dénégations. Il a notamment évoqué sa présence auprès du défunt la veille du décès, le recours à un témoin pour déplacer le corps pendant la nuit tombante, les antécédents de menaces et les accusations de sorcellerie portées contre son père, ainsi que des violences qu'il aurait reconnu avoir exercées sur celui-ci lors d'un conseil familial.

Le ministère public a également soutenu que les éléments légal, matériel et moral constitutifs du parricide étaient réunis, conformément aux articles 165, 169 et 170 du nouveau Code pénal. Il s'est appuyé, entre autres, sur une expertise psychiatrique ayant conclu que l'accusé jouissait de ses facultés mentales et de son discernement au moment des faits. Au regard de la gravité du crime et du comportement violent attribué à l'accusé, il a écarté toute circonstance atténuante et requis 25 ans de réclusion criminelle.

Pour sa part, la défense, assurée par Me Essowa Soba, a plaidé l'absence de preuves matérielles suffisantes pour établir la culpabilité de son client. Elle a estimé que les accusations reposaient davantage sur des préjugés liés à la réputation de l'accusé que sur des éléments concrets démontrant sa participation au décès de son père.

L'avocat a rappelé que, selon les déclarations de son client, celui-ci avait retrouvé son père malade et encore vivant sous un rônier, avant de solliciter l'aide d'une dame pour le déplacer dans la cour de la maison. Il a également souligné la constance de cette version tout au long de la procédure, relevant qu'aucun acte de violence n'avait été constaté lors du déplacement et qu'aucun élément matériel probant ne venait corroborer les accusations.

S'appuyant sur les conclusions du rapport d'expertise médico-légale du 13 juin 2018, la défense a par ailleurs relevé plusieurs insuffisances dans les investigations. Elle a notamment évoqué les déplacements successifs du corps avant l'arrivée des enquêteurs, la modification des lieux ainsi que l'absence de plaies, de sillon au cou ou de traces d'un objet contondant sur le corps de la victime. Pour l'avocat, les hypothèses formulées dans le rapport médical ne pouvaient être considérées comme des certitudes établissant la culpabilité de son client. Estimant que le doute devait profiter à l'accusé, Me Essowa Soba a invité la Cour et le jury à faire preuve de rigueur dans leur appréciation des faits et à prononcer la relaxe pure et simple de son client.

Au terme des délibérations, la Cour a néanmoins déclaré Badabou Bada-Etennam coupable de parricide, infraction prévue et punie par les articles 165, 169 et 170 du nouveau Code pénal togolais. Elle l'a condamné à 15 ans de réclusion criminelle. ATOP/SG/TAL/DHK

YOTO **:**

SCANTOGO ET LA FONDATION HEIDELBERG MATERIALS TOGO MOBILISES POUR LA SANTE DES RIVERAINS

Tabligbo, 25 nov. (ATOP) - La directrice exécutive de la Fondation Heidelberg Materials Togo, Kpétigo Emmanuela, a effectué, le mardi 24 novembre, une visite à l'hôpital de Tabligbo pour s'enquérir de l'évolution de la campagne de prise en charge chirurgicale gratuite de la hernie masculine. Cette campagne est couplée au traitement de la gale, au profit des populations vulnérables du canton de Tokpli et de ses environs, dans la commune de Yoto 3.



Des kits alimentaires des malade après le poste opératoire



Visite des malades dans la salle d'hospitalisation

Cette visite s'inscrit dans le cadre du suivi de l'opération foraine organisée par la société Scantogo, à travers la Fondation Heidelberg Materials Togo (FHM), en partenariat avec la Direction préfectorale de la santé (DPS) de Yoto. Elle vise à apprécier le déroulement des activités et à s'assurer de la prise en charge effective des bénéficiaires. L'initiative fait suite aux besoins exprimés par les populations riveraines du site de Scantogo, à l'issue d'une campagne similaire menée en 2025.

Prévue du 16 au 28 novembre, cette opération ambitionne de prendre en charge 50 bénéficiaires identifiés à la suite d'un recensement des besoins sanitaires dans les localités concernées. Le dispositif prévoit un accompagnement complet, du pré diagnostic au suivi postopératoire, comprenant notamment la fourniture de médicaments et de kits alimentaires ainsi que l'appui au transport des patients. Des centres de santé sont également associés au processus pour faciliter l'identification, l'orientation et le suivi des bénéficiaires.

La directrice exécutive de la Fondation Heidelberg Materials Togo a réaffirmé l'engagement de Scantogo et de sa structure à contribuer à l'amélioration de la santé des communautés riveraines. Elle a souhaité que le bloc opératoire mis à disposition par

Scantogo, avec l'appui de la GIZ, soit pleinement exploité au bénéfice des populations. « Notre ambition est de contribuer durablement à l'amélioration des conditions sanitaires des populations riveraines en facilitant leur accès à des soins de santé de qualité », a-t-elle déclaré.

Le directeur préfectoral de la santé de Yoto, Dr Dadja Abace, a salué cette initiative qui renforce l'offre de soins dans la préfecture. Il a souligné l'importance de ce partenariat qui permet aux personnes démunies d'accéder à des soins spécialisés sans supporter les charges financières liées à leur traitement. Il s'est également réjoui du bon déroulement des interventions chirurgicales.

Le président du conseil des chefs traditionnels de Yoto, Togbui Akpodo Toklokpa III, chef canton d'Amoussimé, a exprimé sa reconnaissance à la Fondation pour ses actions en faveur des populations de la préfecture. Il l'a encouragée à poursuivre cette dynamique de solidarité et d'accompagnement des communautés locales.

ATOP/SAK/JK

KPENDJAL-OUEST :

L'AJEDES LANCE LE MICRO-PROJET « KPENDJAL OUEST YAB TANYEMA » A NAKI-EST

Naki-Est, 25 nov. (ATOP) – Le micro-projet « Kpendjal Ouest Yab Tanyema », consacré au renforcement de la cohésion sociale et de la résilience des communautés face à l'extrémisme violent, a été lancé le lundi 23 novembre à Naki-Est, dans la commune Kpendjal-Ouest 1.



Les acteurs de mise en œuvre du projet

Ce micro-projet est porté par l'Association des jeunes pour le développement des Savanes (AJEDES), une organisation de la société civile (OSC) partenaire du projet « Savanes Kpaadu », financé par l'Union Européenne (UE) et mis en œuvre par Plan International Togo. Il entend contribuer à la prévention de l'extrémisme violent et des conflits communautaires, notamment ceux liés au foncier et aux relations entre agriculteurs et éleveurs, dans un contexte marqué par les répercussions de la crise sahélienne.

D'une durée de six mois, (novembre 2026-avril 2027), ce projet sera mis en œuvre dans les communes Kpendjal-Ouest 1 et 2. Ses activités portent notamment sur le renforcement des capacités de 60 jeunes et femmes en matière de prévention de l'extrémisme violent, de lutte contre les violences basées sur le genre et de promotion des valeurs civiques et citoyennes. Des galas de football, des soirées culturelles, des concours de poésie, de chants et de danses traditionnelles ainsi que des dialogues communautaires intergénérationnels sont également prévus.

La cérémonie de lancement a réuni les autorités locales, les responsables des services déconcentrés de l'Etat, les représentants des comités de développement des sept cantons de la préfecture ainsi que les partenaires. Elle a été marquée par trois communications sur « La politique de sauvegarde des jeunes de Plan International Togo », le projet « Savanes Kpaadu » et le micro-projet « Kpendjal Ouest Yab Tanyema ».

Le secrétaire général de la préfecture de Kpendjal-Ouest, Dimatine Tiébimpo, et le deuxième adjoint au maire de Kpendjal-Ouest 2, Laré Tigbène, ont salué cette initiative qui intervient dans un contexte sécuritaire préoccupant. Ils ont souligné que la sécurité n'est pas uniquement l'affaire des Forces de défense et de sécurité (FDS) et des autorités, mais également une responsabilité de toute la population. Ils ont invité les communautés à s'approprier le projet afin de prévenir les conflits et de renforcer la cohabitation pacifique.

Le directeur exécutif de l'AJEDES, Nawate Damekoa, et le chef du projet, Kolani Bayigou, ont précisé que les activités retenues résultent d'un choix libre des populations des deux communes, à l'issue d'un atelier participatif. Ils ont invité les bénéficiaires à prendre une part active aux différentes actions pour garantir leur réussite et renforcer les liens de fraternité entre les communautés. M. Nawaté et M. Kolani ont, par ailleurs, remercié Plan International Togo, l'Union Européenne et les autres partenaires pour leurs appuis. ATOP/BSL/JK/BA



NOUVELLES DE L'ETRANGER

BENIN :

LANCEMENT DU PROJET "MARCHE VERS LA LUMIERE" CHINE-BENIN 2026

Cotonou, 25 nov. (Xinhua) -- Le projet "Marche vers la lumière" Chine-Bénin 2026 a été lancé mardi dans la ville d'Abomey, dans le centre-sud du Bénin. Une équipe d'experts médicaux de la région autonome Hui du Ningxia (nord-ouest de la Chine) prévoit d'opérer gratuitement quelque 350 patients béninois atteints de cataracte.

Prévue jusqu'au 8 décembre, le projet sera mené au Centre hospitalier départemental de Zou par des ophtalmologistes de l'Hôpital populaire de la région autonome Hui du Ningxia, en collaboration avec la 28e mission médicale chinoise au Bénin. Lors de la cérémonie de lancement, la partie chinoise a également fait don au Bénin d'un lot de médicaments et d'équipements médicaux.

Le représentant du ministère béninois de la Santé, Goudjo Winnoc, a déclaré que le projet témoignait l'amour et la solidarité entre les peuples chinois et béninois. "Je voudrais que cette intervention permette au renforcement des capacités entre les équipes médicales de la Chine et du Bénin", a-t-il indiqué.

"Vous avez parcouru des milliers de kilomètres pour venir traiter nos frères et soeurs qui souffrent de maux d'yeux, notamment de cataracte, afin qu'ils retrouvent la lumière et qu'ils voient mieux. Nous vous disons un grand merci", a indiqué pour sa part le représentant du maire d'Abomey, Guy Béhanzin.

L'ambassadeur de Chine au Bénin, Zhang Wei, a déclaré que la Chine était disposée à travailler avec le Bénin, dans le prolongement de cette initiative, pour mettre en œuvre les quatre initiatives mondiales et faire avancer l'Action de partenariat pour la santé.

"Nous entendons ainsi approfondir la coopération dans les spécialités médicales, développer les échanges entre professionnels de santé et soutenir le développement du système de santé béninois, afin que la coopération sanitaire entre la Chine et l'Afrique apporte davantage de résultats concrets aux populations", a-t-il dit.

Ma Jinbao, directeur adjoint de la Commission de la santé de la région autonome Hui du Ningxia, a indiqué que depuis le lancement de la première phase du projet "Marche vers la lumière" en 2023, la partie chinoise avait déjà réalisé gratuitement des opérations de la cataracte au profit de plus de 230 patients béninois. Il a par ailleurs ajouté qu'il entendait renforcer les échanges et la coopération avec le Bénin dans les domaines tels

que la télémédecine, la médecine traditionnelle chinoise, la santé publique et de la formation des talents.
Xinhua

CAMEROUN :

27 PARTIS POLITIQUES DEPOSENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES ET MUNICIPALES

Yaoundé, 25 nov. (Xinhua) -- Vingt-sept partis politiques ont déposé des dossiers de candidature en vue des élections législatives et municipales prévues le 7 février 2027 au Cameroun, a annoncé mercredi Elections Cameroon (ELECAM), l'organisme chargé de l'organisation et de la supervision des scrutins dans le pays.

Parmi ces formations figure le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), parti au pouvoir, qui détient la majorité à l'Assemblée nationale.

D'autres formations politiques telles que le Social Democratic Front, le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun et l'Union nationale pour la démocratie et le progrès ont également soumis leurs dossiers avant la clôture du dépôt, intervenue mardi 24 novembre à minuit.

Pour les élections municipales, conformément au Code électoral, les démembrements communaux d'ELECAM disposent de cinq jours à compter du dépôt pour vérifier la conformité des listes de candidats et transmettre les dossiers reçus au directeur général des élections. Ceux-ci seront ensuite soumis au Conseil électoral pour examen, avant la publication des listes officielles des candidats retenus.

Initialement prévues en 2025, les élections législatives et municipales ont été reportées à plusieurs reprises avant d'être fixées au 7 février 2027. Les autorités ont notamment évoqué des contraintes liées au calendrier électoral et aux ressources financières. Xinhua

---

NIGER :

ONZE MILITAIRES TUES ET CINQ AUTRES BLESSES DANS UNE ATTAQUE DE BOKO HARAM A BAROUA (COMMUNIQUE)

Niamey, 25 nov. (Xinhua) - Onze militaires nigériens ont été tués et cinq autres blessés mardi à Baroua, dans la région de Diffa (est), lors d'une attaque attribuée au groupe terroriste Boko Haram, selon un communiqué du ministère nigérien de la Défense nationale lu mercredi à la télévision publique.

Selon le communiqué, "ce mardi 24 novembre 2026, une patrouille des Forces armées nigériennes (FAN), engagée dans une mission de sécurisation des activités socio-économiques des populations de Baroua, dans la région de Diffa, a été la cible d'une attaque perpétrée par les éléments du groupe Boko Haram".

Faisant preuve de courage et de détermination, "nos valeureux soldats ont opposé une résistance vigoureuse à l'ennemi", a indiqué le communiqué, précisant que le bilan provisoire faisait également état de 22 terroristes "neutralisés".

Le ministre de la Défense nationale, le général Salifou Mody, "salue le courage et l'engagement patriotique des FDS et réaffirme leur détermination à poursuivre leur mission de protection des populations", selon le communiqué.
Xinhua

ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.
Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32
atoptogo1@gmail.com
www.atop.tg

SPORTS

LEBRON JAMES DEVIENT LE BASKETTEUR LE PLUS AGE A SIGNER UN TRIPLE-DOUBLE EN NBA

LeBron James, qui fêtera fin décembre ses 42 ans, est devenu mercredi le joueur le plus âgé de l'histoire de la NBA à signer un triple-double, lors de la victoire de Philadelphie face à Miami 111-104.

Le "King", déjà meilleur marqueur de la ligue, a compilé 25 points (son meilleur total de la saison), 10 rebonds et 12 passes.

Le quadruple MVP de la NBA a été injouable en deuxième quart-temps, inscrivant 14 points d'affilée pour les Sixers, permettant à Philly de mener 62-53 à la pause.

"On voulait retrouver notre identité défensive", lance LeBron James. "On n'a pas réussi dans le premier quart-temps, mais pendant les 36 minutes suivantes, je pense qu'on y est parvenus."

Déjà sacré champion de NBA quatre fois (2012 et 2013 avec le Miami Heat, 2016 avec les Cleveland Cavaliers et 2020 avec les Los Angeles Lakers), LeBron James réalise une entame de 24e saison parfaite avec les Sixers, premiers de la conférence Est (15 victoires pour 4 défaites).

Philadelphie a mis fin mercredi à 7 victoires de rang de Miami, grâce aussi à Tyrese Maxey (30 points) et malgré un grand Giannis Antetokounmpo (32 points, 14 rebonds).

LeBron James a offert des passes laser à ses coéquipiers dans choc important en l'absence de Joel Embiid, malade, et avec la sortie de Jaylen Brown avant la pause, touché au mollet gauche.

Tv5monde.com

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Agence Togolaise de Presse
BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION
35, Rue des Médias – 2327 – Tél. (+228) 22-21-25-07/ 90-15-36-32
E-mail: contact@atop.tg// Facebook/Twitter: @atopTG
Site web: www.atop.tg

Directeur de publication
EYEBIYI Kokouvi Adéyêmi
Rédacteur en chef
KOLANI Yaya Assadou
Secrétaire de Rédaction
AMEKOUVO Akouétey
&
BARANDAO Konaka
Chef section Reportage
GOMEZ Kokoenè Ayaovi
Chef section Photographie
DJOKPE Koffi
Chef section des installations techniques
AGBESSI Komlavi

Copyright, ATOP. Tous droits réservés